

Enseignant en service pour jeunes déficients visuels (SJDV)

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

L'enseignant affecté au SJDV est sous l'autorité hiérarchique de l'IEN en charge de l'ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD.

L'enseignant spécialisé rattaché au SESSAD intervient dans un service médico-social agréé pour un suivi d'enfants et d'adolescents en situation de handicap visuel. Un entretien annuel est réalisé avec le directeur du SESSAD.

L'enseignant spécialisé respecte les procédures, protocoles, l'organisation et les règles internes du service.

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCÉES :

- Travailler au sein de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD (médecin spécialiste en rééducation et réadaptation fonctionnelles, pédiatre, kinésithérapeutes, orthophoniste, ergothérapeute, éducatrice spécialisée, psychologue, assistante sociale, secrétaire)
- Travailler auprès des jeunes ayant des troubles visuels, prioritairement sur leurs différents lieux de scolarisation
- Suivre des jeunes scolarisés dans le premier et second degré des secteurs public ou privé, répartis dans le périmètre d'intervention du SJDV
- Aider et soutenir à la scolarisation des enfants en situation de handicap en lien avec une équipe pluridisciplinaire
- S'impliquer dans les projets, coordonner
- Etre personne ressource auprès des équipes enseignantes scolarisant les élèves accompagnés par le SJDV

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES :

- Connaissances d'un enseignant spécialisé
- Connaissance des différentes pathologies accueillies au SJDV
- Connaissance du BRAILLE et des matériels pédagogiques adaptés
- Connaissance des troubles associés aux différents handicaps et aux répercussions sur les apprentissages scolaires et sur le vécu de l'enfant ou de l'adolescent
- Connaissance du fonctionnement de l'école, du collège et du lycée
- Autonomie sur le terrain, dans sa technique et dans les pédagogies à mettre en place, tout en tenant compte des pratiques de l'enseignant de l'élève
- Détention du CAPPEI – Parcours Unité d'Enseignement (de préférence)

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Le poste est basé au centre Gabriel Deshayes à Auray.

Le principe du suivi SESSAD étant de travailler dans les lieux de vie de l'enfant, implique de se déplacer dans les établissements scolaires.

Ces trajets sont effectués soit avec une voiture de service soit avec sa voiture personnelle (remboursements par le SESSAD).

Le poste est soumis aux obligations réglementaires de service des enseignants.

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Magali GEORGES, IEN en charge de l'ASH, au 02 97 01 86 28.